

**BÂTIMENT DU CASINO MUNICIPAL  
SALON DES GOUVERNEURS  
VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER  
CONTRAT D'OCCUPATION, DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU DOMAINE PUBLIC**

**AVENANT N°1 :  
Utilisation du salon par la commune**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Trouville-sur-Mer (ci-après la "Collectivité"), représentée par son Maire, Madame Sylvie DE GAETANO, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention d'occupation du domaine public par délibération en date du ..... transmise en sous-Préfecture le ....., a approuvé le présent contrat confiant la gestion du lot considéré à l'attributaire suivant :

SI SOCIÉTÉ / PERSONNE MORALE : CASINO DE TROUVILLE  
NOM / RAISON SOCIALE : CASINO DE TROUVILLE  
REPRÉSENTANT LÉGAL : Monsieur Stéphane GARCIA  
DOMICILIATION : Place du Maréchal Foch, 14360 Trouville-sur-Mer  
STATUT (association, S.A., S.A.R.L. etc.) : Société par Actions Simplifiées

Ci-après désigné le "Titulaire",  
Ci-après dénommées ensemble ou individuellement la ou les "Partie(s)".

La société Casino de Trouville est désigné mandataire du groupement momentané d'entreprises constitué avec la société les Cures Mandataire, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 422 826,08 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 367 486, situé au 31 place de la Madeleine à Paris, en vue de l'exécution de la présente convention.

**IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Par délibération n°2023-90 du 28 juin 2023, le conseil municipal a :

- Approuvé le choix du groupement conclu entre le Casino de Trouville (mandataire du groupement) et les Cures Marines pour l'occupation, la gestion et l'exploitation du salon des gouverneurs pour une durée de 15 ans,
- Approuvé les termes du contrat d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 15 ans à compter du 1er novembre 2023,
- A fixé la redevance d'occupation du domaine public par l'occupant à 30 000 € HT révisable annuellement pour la part fixe et à 1 % du chiffres d'affaires au-delà de 600 000 € TTC.

L'annexe 2 – Valorisation du domaine public prévoit : « Liens avec la mairie : Mise à disposition du Salon des Gouverneurs 20 jours par an (dans des conditions qui seront définies avec la Ville selon un calendrier et sous réserve de respecter un délai de préavis de 3 mois) ».

## **CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions de la disposition du Salon des Gouverneurs 20 jours par an à la Collectivité, selon un calendrier et sous réserve de respecter un délai de préavis de 3 mois.

### **Article 2 : Utilisation du Salon des Gouverneurs par la collectivité**

La Collectivité pourra disposer gratuitement 20 fois par an (du 1<sup>er</sup> novembre N au 31 octobre N+1) du Salon des Gouverneurs, pour ses besoins propres ou ceux de tiers sous son contrôle et sa responsabilité. La Collectivité demeurera l'interlocuteur unique du Titulaire.

La gratuité inclut :

- Les locaux du Salon des Gouverneurs,
- Le matériel apporté et mis à disposition par le Titulaire dans les locaux. Il revient au service logistique de la Collectivité de l'installer et le désinstaller (Le matériel est réputé en bon état de fonctionnement). La Collectivité s'engage donc à signaler sans délai au Titulaire tout dysfonctionnement rencontré et/ou détérioration causée par elle et/ou un tiers au matériel mis à disposition. A défaut, des frais de réparation et/ou de remplacement seront à la charge exclusive de la Collectivité. En tout état de cause, il en sera de même en cas de détérioration causée par elle et/ou un tiers à ce matériel).
- Le nettoyage desdits locaux.

Les frais de personnel et de consommables resteront à la charge exclusive de la Collectivité. La Collectivité bénéficiera toutefois d'une remise de 20% sur les tarifs mis en place par le Titulaire pour ces frais. Une grille tarifaire est jointe à titre indicatif au présent avenant. Elle n'est aucunement contractuelle et pourra être révisée librement par le Titulaire.

### **Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent avenant entre en vigueur à sa notification par la Collectivité au Titulaire.

### **Article 4 : Champ d'application**

Toutes les stipulations du contrat initial et de ses annexes non modifiées par le présent avenant restent inchangées et s'appliquent de plein droit.

## Article 5 : Annexes

Est annexé au présent avenant, l'annexe suivante :

- Annexe 1 - Exemple de grille tarifaire

Fait à Trouville en deux exemplaires, le .....

Le Titulaire

**Le Directeur**

**Stéphane GARCIA**

La Collectivité

**LE MAIRE**  
**Vice-Présidente de la CCCCCF**

**Sylvie de GAETANO**

**Annexe 1 - Exemple de grille tarifaire**  
 (document non contractuel utilisé à des fins d'illustration)

## TARIFS GOUVERNEURS MAIRIE

DSP AU 01/11/2023				
	PRIX PUBLIC		PRIX MAIRIE	
	TTC	HT	Prix public - 20% TTC	PRIX HT
<b>Location</b>				
Gouverneurs	2 190,00 €	1 831,10 €	offert pour 20 dates	
Frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau)	inclus dans prix location		offert pour 20 dates	
Mobiliers	inclus dans prix location		<b>offert</b>	
Main d'oeuvre - mise à disposition du mobilier (2h x 1 pers.)	inclus dans prix location		66,00 €	55,00 €
Main d'oeuvre - Mise en place du mobilier (4h x 1 pers.)	inclus dans prix location		132,00 €	110,00 €
Ménage (4h x 1 pers.)	inclus dans prix location		132,00 €	110,00 €
			<b>offert</b>	
<b>Technique</b>				
Technicien	700,00 €	585,28 €	560,00 €	466,67 €
Régie son et lumière et VP	840,00 €	702,34 €	offert pour 20 dates	
<b>Divers</b>				
Agent de sécurité	450,00 €	376,25 €	360,00 €	300,00 €
			<b>facturés à 240€ TTC</b>	

## LOCATION D'ESPACES PRIVATIFS

<b>Mezzanine de la Villatara</b> Mobiliers et frais de fonctionnement	<b>960.00 € TTC</b>
<b>Salon des Gouverneurs</b> Mobiliers et frais de fonctionnement	<b>2 190.00 € TTC</b>
<b>Forfait technique salon des Gouverneurs</b> Régie son & lumière, micro HF, écran en fond de scène, vidéoprojecteur 4500 lumens présence d'un technicien obligatoire - non comprise	<b>840.00€ TTC</b>
<b>Technicien</b> Son OU lumière - forfait 8hoo	<b>700.00€ TTC</b>
<b>Vidéo projecteur portable et écran portable</b> Pour réunion en mezzanine de la Villatara	<b>200.00€ TTC</b>
<b>Agent de sécurité / portier</b> Vacation 8 heures	<b>450.00€ TTC</b>
<b>Hôtesse accueil / vestiaires</b> Vacation 8 heures	<b>350.00€ TTC</b>